

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2010

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal 7 juin 2010

Secrétaire : François MARY

Observations : néant

2. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement

La commission s’est réunie ce mois-ci et a étudié les points suivants :

- pose du dégraisseur réalisé au restaurant scolaire avec reprise d’enrobé sur le parking : 700 € de plus value.
- en raison de mauvaises odeurs dans la cuisine : pose d’une bonde siphonée
- Garderie périscolaire
 - o Retard dans les travaux rattrapé
 - o Les dames du conseil se réuniront en septembre pour choisir le mobilier et la peinture
- Club House :
 - o beaucoup de travail des employés communaux malgré 2 arrêts maladie
 - o un devis de 2.043 € HT a été réalisé pour changement du carrelage (non prévu à l’origine). Après en avoir délibéré et constaté qu’il convient de faire les choses correctement pour ne pas avoir à y revenir, le conseil municipal accepte le devis. Un devis de fourniture de divers matériaux devrait également arriver. A suivre.
 - o rappel : le devis de Mr BLAIS s’élève à 17.000 €.
- Salles des fêtes :
 - o à la suite de la tempête Xynthia, la toiture de la salle des fêtes (côté Nord) a été endommagée par les tôles qui se sont envolées de l’autre côté de la toiture. Ces dommages n’avaient alors pas été constatés par l’expert. Le devis de réparation s’élève à 3.076 €. Celui-ci sera envoyé à l’assurance en complément du dossier initial.
- Ecole :
 - o Pose portillon et garde corps réalisée conforme aux normes de sécurité ;
 - o Chauffage : remplacement par une chaudière fuel : devis de 15.289 € TTC. La commission s’est prononcée favorablement pour ce projet. Si le conseil souhaite aborder le projet d’une chaudière centrale à bois déchiqueté, il conviendra d’y travailler plus en amont.

Le maire rappelle que ces travaux n’étaient pas prévus au budget et qu’il convient de faire une consultation au préalable. Il est évident que ces travaux sont urgents et qu’ils seront réalisés au détriment d’autres travaux.

Par rapport au projet d’une chaudière centrale, il serait bon d’y réfléchir sérieusement avant d’attendre une autre prochaine urgence.

La commission des bâtiments pourrait dans un 1^{er} temps visiter des sites équipés (ex. : Moncoutant, St Aubin le Cloud, St Porchaire).

Le conseil vote à l'unanimité pour le lancement de ces travaux après une consultation des entreprises locales et de proximité.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

- restaurant scolaire

- un cas d'allergie à l'arachide a été rencontré ces dernières semaines : des questions se sont posées sur notre fonctionnement : faudra-t-il faire des menus particuliers ? l'enfant doit-il apporter son panier, mais alors comment facturer la prestation ? à suivre en commission.
- Pour information : Mme BLANCHARD a été prolongée en maladie mais sera présente à la rentrée.
- Repas bio : quelques membres de la commission ont visité la cantine de Cerizay. Mme TURPEAU fait le compte rendu : 280 repas sont livrés en liaison chaude + 170 repas de maternelle sur place. Il y a 2 services, un à 11 h 45 et l'autre à 12 h 15. Les petits déjeuners et goûters sont également préparés pour le centre de loisirs.

2 services sont organisés. 5 cuisinières pour 450 repas + 2 ATSEM par service. Pour la fabrication des repas : pas de dessert fabriqué sur place car il ne possède pas de cellule de refroidissement. Les aliments bios distribués sont : lait pour petits-déjeuners et goûters, fromage blanc. Certains produits sont bio ex. : viande de porc, mais il n'y a pas de repas complet bio. Les produits locaux de qualité sont distribués en priorité. Prix de revient d'un repas est de 4,80 €. Prix demandé aux parents de 2,50 € à 3,95 € selon les revenus des familles (rappel pour la cantine de Chiché : 2,25 €). La commission rencontrera Vival de Chiché pour savoir comment l'on pourrait travailler dans l'avenir.

- garderie périscolaire

- rencontre avec la MSA pour revoir les tarifs. La personne responsable a approuvé les tarifs mis en place actuellement au CLSH et propose même une augmentation pour l'année prochaine car les familles retouchent ensuite une participation de la MSA. Ecrire sur le règlement que les familles pensent à donner leur bon de vacances à l'accueil.
- la musique de Chiché/Bressuire est venue fêter la fête de la musique lundi soir. Bonne ambiance.

- Conseil des jeunes

- Participation faible des jeunes : travail actuellement sur la recherche des fontaines lavoirs présentes sur la commune. Exposition pour les journées du patrimoine.
- Pique nique vendredi prochain à Nantilly avec l'ensemble des jeunes.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

- Les investissements prévus au budget 2010 sont bien entamés :

- Busages réalisés en grande partie
- enrobés sur les différents chemins ruraux réalisés
- La forêt 1 : aménagement en cours, enrobé réalisé cette semaine sur 2 jours (riverains prévenus par courrier), la signalisation reste à faire et espaces verts en octobre.

- Lotissement privé de la forêt : réception de chantier réalisé et travaux conformes au cahier des charges. Reste 3 candélabres à poser.
- P.A.T.A. : emploi partiel (pièces de goudron) commencé ce jour sur les routes communales
- Rue du stade : l'entreprise OUEST TP est intervenue une nouvelle fois sans résultat. Par suite, les employés communaux ont étendu du sable directement sur le goudron chaud, solution provisoire satisfaisante, pour l'instant. Il faudra balayer le sable pour cet hiver et envisager un enrobé pour le budget 2011.
- Demande de Mme ZUO pour entretenir un fossé sur le domaine privé. A voir sur place avec Mr RENAUDET.
- Demande de Mr GELINEAU Bertrand pour busser tout le devant de l'usine GEVANA le long de la RN 149. A voir sur place. Envisager de faire réaliser les travaux par une entreprise en raison des conditions de sécurité.
- Rue du camp : travaux en cours par la communauté de communes. Enrobé prévu pour le 27 juillet.

Commission Vie Associative

- En cours : préparation du 14 juillet
 - o marché fermier (sans le soutien de la chambre d'agriculture) :
 - 11 producteurs inscrits. (Pas de droit de place)
 - une demande de vente de bijoux fantaisies a été formulée : accord du conseil
 - buvette tenue par le Basket Club (seule association s'étant manifestée pour cette année)
 - o comme l'année dernière : animations et rallye pédestre – feu d'artifice et bal populaire

Commission communication

- bulletin municipal 2010 distribué. Il s'agit du 30^{ème} numéro. Une remarque : des photos en couleur seraient mieux. Les photos de couverture rendent bien (A ce sujet, la voiture électrique n'est toujours pas livrée et les subventions ont été acceptées). Veiller à changer le nom de la conseillère régionale pour l'année prochaine.
- Le Pinier 2 : réservation de la parcelle de 500 m² (à l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil) par un jeune couple qui doit signer dans les prochaines semaines. Il reste donc une seule parcelle à vendre d'environ 1000 m². Il faudra donc envisager la suite et missionner un cabinet d'études. Il reste une trentaine de parcelles à viabiliser sur ce terrain.
- courrier de remerciements du district de football pour le bon déroulement de la finale de la coupe des Deux-Sèvres à CHICHE.
- courrier de l'entreprise SEP de Vrines (chargée de l'entretien de notre réseau d'éclairage public jusqu'en 2008) qui nous informe de sa liquidation judiciaire.
- Mr le maire a un rendez-vous avec un responsable de la poste demain matin pour l'ouverture du bureau de poste pendant l'été. Il faut rester vigilant car il y a peut-être des craintes à avoir pour la suite.
- lettre de l'inspection académique : départ de Mme CHAMPEAU à compter de la rentrée prochaine remplacée par Mme MARCHAL pour la classe de maternelle. Le logement locatif est conservé par Mme CHAMPEAU.

- service civique : possibilité pour les jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer une mission de 6 à 18 mois au sein d'une collectivité, ou d'une association. Pour tout complément d'information, le dossier est consultable au secrétariat.
- proposition de cadeau pour les mariés : étui + stylos 14 € l'unité : accord du conseil.

Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

- distribution des composteurs le 9 octobre. Mr FAURET fait part d'un temps d'information par le SVL à prévoir le même jour. Un seul composteur par famille est autorisé par le SVL (18 €).
- Réponse du SVL par rapport aux déchets organiques de la cantine : suite à notre demande d'explications sur les raisons qui ont conduit à annuler le service de ramassage des déchets fermentescibles au restaurant scolaire, la réponse est la suivante : « le lycée Pérochon de Parthenay a décidé de suspendre la collecte des déchets, ce qui ne rend plus possible la collecte des déchets de la cantine de Chiché à un coût acceptable pour le budget du SVL. En revanche, le SVL propose de tester la mise en place d'un ou plusieurs composteurs à l'atelier municipal, compte tenu des faibles volumes produits. Le SVL pourra fournir les composteurs gracieusement et aussi nous accompagner dans la sensibilisation des enfants et des personnels de service. »

3. PEDIBUS

Cette question a été abordée lors des 2 dernières réunions de conseil. Un questionnaire a été envoyé depuis aux parents des élèves de l'école Henri Dès. Les conseillers ont à leur disposition la liste des 36 réponses sur 67 familles (+ de 50 %) ont été reçues :

- 9 familles souhaitent conserver le pédibus + 16 familles avec aménagements (feux, vêtements de pluie, car en cas de fortes pluies, etc...)
- et 11 familles pour le retour du car.

A la suite de notre demande auprès de l'Inspection Académique, nous avons reçu un avis favorable pour le pédibus tel qu'organisé en ce moment. Avis favorable également pour le décalage de la sortie des classes avec observations quant aux éventuelles sorties décalées des fratries.

Par rapport aux aménagements : une majorité se dégage pour les feux.

Il faut aussi rappeler le projet d'achat du jardin situé à l'arrière de l'école qui permettrait de raccourcir le trajet et d'éviter d'emprunter le trottoir qui longe la RD 177 lequel représente un danger voire plus important que la traversée de la nationale. Une procédure pourrait être engagée. La nationale devra de toute façon être traversée.

Si le choix de garder le pédibus est fait, il faudra coordonner un maximum le nombre d'enfants à accompagner. C'est-à-dire prévenir à l'avance les accompagnateurs du nombre exact d'enfant qui doit déjeuner à la cantine.

Mr MERCERON tient à expliquer son vote : il vote pour le pédibus car le principe est bon et il milite pour l'environnement depuis toujours. Mais il regrette la façon dont le dossier a été présenté aux parents d'élèves de l'école et a ainsi créé un certain malaise au sein de l'école qui n'en a pas besoin en ce moment.

Vote à bulletin secret : Etes-vous pour le pédibus ou pour le car ?

19 votants

Pour le pédibus : 16 voix

Pour le retour du car : 1 voix

Blanc : 1

Non : 1

Mr le maire propose de voter pour ou contre l'installation de feux tricolores sur la nationale. Avant de voter, Mr CHOLOUX rappelle l'ensemble des aménagements demandés par les parents.

Vote à bulletin secret : Pour ou contre la pose des feux tricolores ?

19 votants :

OUI : 16 voix

NON : 2 voix

BLANC : 1

Mr RENAUDET est chargé de demander de nouveaux devis.

Précision est faite que lors de fortes pluies, le conseil opte le retour du car. La décision sera prise par un élu au jour le jour.

La question du jardin doit être tenue à l'ordre du jour et pourquoi ne pas demander un droit de passage dans ce jardin ? Le maire se charge de cette demande.

Pour sécuriser la partie rue du Stade : dans un avenir proche, le maire proposera d'interdire la circulation des poids lourds depuis la rue du commerce jusqu'au rond point.

Pour la route de Clessé : des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h n'est pas respectée et il faudra envisager la question pour trouver une solution efficace pour faire ralentir les véhicules et les camions.

4. Cession du chemin rural de « La Marchetière »

Fin de l'enquête publique : aucune observation n'a été consignée dans le registre. Le conseil décide donc de vendre les parties de chemin rural tel qu'il en a été défini lors de la précédente réunion du conseil. Les acquéreurs n'ayant fait aucune remarque quant aux prix proposés.

5. ALLEE DES 4 BORNES

Le maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil Général en date du 21 juin donnant « un avis favorable au déclassement de l'allée communale des 4 bornes ».

Chronologie de la procédure :

1. Diligenter une enquête publique relative à l'aliénation et à la création d'un itinéraire de substitution ;

2. la commune de Boussais doit organiser une enquête publique nécessaire à toute création de chemin rural ;

A l'issue de ces enquêtes :

3. délibérations des 2 communes pour valider le résultat des enquêtes publiques

A réception de l'ensemble des pièces et après attestation de bonne fin des travaux d'aménagement du nouveau chemin par les services du Conseil Général, un rapport de déclassement de l'allée des 4 bornes et de classement du nouveau chemin rural sera proposé en commission permanente afin de nous permettre de finaliser définitivement l'échange.

Mr le maire rappelle que ce dossier d'échange est ouvert depuis 2005 et qu'il semble maintenant pouvoir avancer. L'objectif final de l'échange étant de bénéficier des atouts de 8 ha de bois situés auprès du bourg.

Mr MERCERON précise :

- que le dossier de l'allée des 4 bornes est en cours depuis 1998, et que l'association « les randonnées chichéennes » a d'ailleurs été créée dans le but de défendre l'allée des 4 bornes.

- Il ajoute que le Conseil Général n'a pas encore déclassé l'allée et qu'il peut se passer des choses pendant l'enquête publique.
- Aujourd'hui, l'allée est inscrite au PDIPR et le chemin de substitution ne semble pas convenir au Conseil Général.
- Et approuve l'acquisition des 8 ha de bois mais désapprouve totalement le chemin créé en substitution le long d'une route qui n'a d'intérêt pour personne.

Enfin, on peut s'étonner que le Conseil Général ait mis autant de temps à répondre dans le cadre de ce dossier ?

Monsieur le maire confirme qu'il lancera la procédure en septembre.

6. DEMANDE DE FAMILLES RURALES POUR L'ACTION « ROUMANITERRE »

Rappel : le conseil s'était déjà prononcé pour le soutien financier de cette action.

Mr le maire a reçu Mmes SAUZE et MERCERON, représentantes de l'association « Familles Rurales ». Il présente le budget de l'action qui s'élève à 9.160 € avec un déficit de 477 €. Le conseil se prononce favorablement pour cette aide, soit 477 €.

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

L'association de Chiché indemnise 2 piégeurs sur la commune pour réaliser le piégeage toute l'année. Une action collective était organisée au niveau départemental pour laquelle la commune donnait la somme de 700 €. Cette action n'étant plus reconduite, il convient de maintenir la subvention annuelle versée à l'association de la commune. Le maire propose la somme de 520 €. La subvention votée en 2009 était de 510 €. Le conseil approuve la proposition du maire.

8. PROJET EOLIEN

Présentation du site potentiellement favorable pour l'installation d'éoliennes sur la commune, situé plutôt au Nord de la commune (secteur de Chausserais).

Le maire rappelle que cette compétence est communautaire. Une ZDE doit être créée et ce sera la communauté de communes qui la décidera.

Mr GROLLEAU fait remarquer qu'il y a une certaine incohérence entre les compétences, en effet, c'est la commune qui accepte ou refuse les permis de construire mais c'est la communauté de communes qui gère la compétence ! Il ajoute que certaines communes peuvent refuser les permis de construire pour le photovoltaïque et profiter de la taxe d'apprentissage perçue grâce au photovoltaïque sur les autres communes.

Mr le maire conclut en rappelant que c'est un débat qu'il conviendrait d'avoir en conseil communautaire.

9. ACHAT DE MATERIELS

Un devis pour la fourniture de :

- jeux derrière la salle des fêtes
- barrières de protection pour la voirie
- et 10 tables + chariots pour la salle des fêtes

d'un montant total de 6000 € est présenté. Le conseil accepte l'ensemble de ces acquisitions.

10. PRESENTATION DE RAPPORTS D'ACTIVITE 2009

Plusieurs rapports d'activités ont été adressés en mairie :

- Cœur du bocage (dont un résumé a été adressé à chaque conseiller avec la convocation)

- SEOLIS

- GEREDIS

Ils sont tous disponibles en mairie.

11. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE BRESSUIRE POUR LE R.A.M.

En raison d'une modification de personnel : une personne employée en CAE est partie et est remplacée par une personne titulaire sur la commune de Bressuire.

Pour le financement de l'activité, la somme de 800 € supplémentaire est demandée à la commune de CHICHE.

Mme MERCERON précise que le fonctionnement du RAM à Chiché est satisfaisant et bien suivi par les assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de prendre en charge le coût supplémentaire et donne pouvoirs au maire à l'effet de signer l'avenant à la convention passée avec le CCAS de Bressuire.

12. DEMANDE DES AMIS DU THEATRE

Le maire donne lecture du courrier de l'association des « Amis du théâtre » demandant l'autorisation de peindre une fresque sur le pignon de la salle de théâtre. Après avoir constaté que cette demande est un peu tardive, car la peinture est commencée, le conseil ne s'y oppose pas. La totalité des dépenses étant prise en charge par l'association.

13. QUESTIONS DIVERSES

Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (S.I.B.T.) a lancé en octobre dernier une étude d'impact des ouvrages hydrauliques sur la rivière du Thouaret. Les délégués (Mrs GROLLEAU et BOCHE) présentent au conseil l'état d'avancement de ces études.

Il est rappelé que 52 km de rivière existent dont 18 km sur la commune de Chiché. 42 ouvrages ont été recensés.

Les techniciens du SIBT souhaitent réduire le dénivelé de 11 m (60 m actuellement). Mais certains barrages sont privés. La question se pose de savoir comment intervenir chez des privés ? sur le foncier ?

En 2015, la loi sur l'eau prévoit que tous les cours d'eau doivent être propres et clairs.

Prochaines réunions du conseil : le 6 septembre 2010 et le 11 octobre 2010.